



### DEPARTEMENT DU NORD VILLE DE SAINGHIN EN WEPPES

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

#### AM N° PM/2022/178

# Occupation du domaine public

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10.
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de Monsieur BONTE Laurent en date du 12 juillet 2022,

**CONSIDERANT**, la demande d'autorisation de dépôt d'une benne devant le 585 Gambetta à SAINGHIN-en-WEPPES, présentée par Monsieur BONTE Laurent.

# ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Le stationnement sera interdit à tous les véhicules au niveau du pignon, le long de l'allée qui dessert deux maisons de l'habitation sise 585 rue Gambetta. Cela afin de permettre l'installation d'une benne par l'Entreprise TANT COUVERTURES – 104 rue Salengro – BP.60 – (62140) WINGLES. Le chantier débutera du lundi 18 au mercredi 27 juillet inclus. La benne devra être entreposée de façon à ne pas gêner la circulation des piétons. La benne devra être balisée par le pétitionnaire et l'arrêté municipal devra être affiché.

<u>ARTICLE 2</u>: Le chantier en cours devra être, chaque soir et week-end, protégé et signalé par des panneaux de signalisation aux normes en vigueur et ne pas gêner la circulation des piétons.

ARTICLE 3: Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication au recueil des actes administratifs de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur BONTE Laurent, Monsieur le Président de la Métropole Européenne de LILLE, La Police Municipale, Aux archives municipales.

SAINGHINER

Fait à Sainghin-en-Weppes, le 13 juillet 2022

Le Maire

**Matthieu CORBILLON**